

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 18 JUIN 2013

~~~~~

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

~~~~~

### 8 - CONVENTION CADRE D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL DE SAINT-PEE

Madame BARBET expose :

a) La Ville d'Oloron Sainte-Marie crée de nouveaux tarifs dans sa gestion et ses locations des salles, à savoir :

❖ **COMPLEXE SCOHY** : (grande salle, salle du dojo et salle des agrès) :  
Pour toute activité correspondant à la destination de l'équipement occupé :

- Grande salle : 5 € TTC/heure.
- Salle du dojo : 5 € TTC/heure.
- Salle des agrès : 5 € TTC/heure.

❖ **STADE SAINT-PEE** : Pour toute activité correspondant à la destination de l'équipement occupé :

- **Aire d'évolution sportive et Grand Terrain de sport** (terrains de rugby/terrains de football/piste d'athlétisme) : 10 € TTC/journée/terrain utilisé.

.../...

b) Convention d'occupation et d'utilisation du Stade Saint-Pée (terrain de rugby / complexe Scohy) (annexe 1) :

La présente convention a pour objet de définir le cadre, les modalités et les conditions de mises à disposition des installations du Stade de rugby situées sur la Plaine des sports de Saint-Pée. La présente autorisation d'occupation du domaine public concerne, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- Terrains d'entraînement de rugby (à préciser).
- Salle du Dojo du complexe SCOHY (respect du règlement d'utilisation de cette salle sous peine de se voir interdire l'accès. Ledit règlement est affiché à l'entrée de la salle).

Il est expressément établi que les autres terrains de jeu du Stade Saint-Pée et vestiaires annexes sont exclus de la présente autorisation.

A cet égard, l'occupant s'engage à maintenir pour raison de service le libre accès à ces installations.

Le propriétaire conserve le droit à tout moment la possibilité d'intervenir sur les installations citées ci-dessus et se donne le droit de les utiliser.

c) Convention d'occupation et d'utilisation temporaire de locaux scolaires :

La présente convention a pour objet de définir le cadre, les modalités et les conditions dans lesquelles l'organisateur est autorisé à occuper, sous le régime de l'utilisation des locaux scolaires, à titre précaire et révocable, les espaces, les locaux et voies d'accès suivants :

- Accès à l'internat par l'entrée principale du lycée (et par les accès gymnase et accès tennis).
- Bâtiment D de l'internat : chambres et sanitaires.
- Espaces récréatifs du lycée.
- Réfectoire et cuisine du lycée.
- Maison des lycéens et local bagagerie (et une salle de classe avec accès internet).
- Gymnase et son parking.

Un plan des locaux est annexé à la présente convention.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et la convention d'occupation et d'utilisation temporaire de locaux scolaires,
- **ENGAGE** toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 23/06/2013**

**Bernard UTHURRY**